

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Promoteur ou propriétaire :

Emplacement du projet :
(adresse, lots, secteur)

Description du projet :
(vente, fabrication, gestion, réparation etc.)

Description de l'entreposage :
extérieur (si applicable)

Description des bâtiments :
à construire ou existant selon le cas et leur
utilisation (modification proposé, ajouts etc.)

Description des équipements connexes :
(antennes, stationnements, tours, enseignes, quai
de chargement, etc.)

Autres informations pertinentes :

(modification demandées, dimensions, hauteurs, normes diverses ou usages particuliers)

N.B :

1. Joindre des croquis, esquisses ou plans du projet afin d'aider à la compréhension du projet et de la demande;
2. Des frais de 500 \$ sont exigés au moment du dépôt de la demande aux fins d'étude de dossier;
3. Si le Conseil municipal accepte la demande, des frais de 1 500 \$ par règlement modifiés seront exigés afin de couvrir les frais de publications légales nécessaires au processus de modification au zonage. Dans les cas où les frais de publications légales s'avèrent supérieurs à 1 500 \$ par règlement modifié, l'excédent est facturé au demandeur;
4. Le processus de modification prend en moyenne de 4 à 6 mois pour être complété, mais selon les circonstances ce délai peut être plus long;
5. Les modifications ou permis nécessaires au projet pour lequel une demande de modification au zonage est présentée ne peuvent être accordés qu'à la fin du processus soit à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement.

Signature du demandeur :

Date :

Adresse postale :

Téléphone :

Télécopieur :

Cellulaire :
